

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-1789

présenté par

Mme Taillé-Polian, Mme Arrighi, Mme Garin, Mme Laernoès, M. Lucas, M. Peytavie et M. Raux

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3 , insérer l'article suivant:**

Les articles 787 B, 787 C et 790 du code général des impôts sont abrogés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En 2003, la création des pactes Dutreil renforce l'exonération de la transmission des biens professionnels, avec un abattement de 75 % des droits de mutation à titre gratuit, à condition que les héritiers conservent leur titre pendant quatre ans. Cet abattement n'étant pas plafonné, il constitue l'un des dispositifs fiscaux qui contribuent le plus à renforcer l'accentuation des inégalités patrimoniales liées à l'héritage, du fait de l'extrême concentration des biens professionnels. En effet, selon le conseil d'analyse économique, le bénéficiaire moyen d'une succession en pacte Dutreil reçoit des parts sociales d'une valeur moyenne de deux millions d'euros. Nous observons une hausse tendancielle des signatures de pactes Dutreil, qui sont passées de moins de 700 en 2008-2009 à plus de 2 000 en 2018-2020, selon les données de la sous-direction des missions foncières et de la fiscalité du patrimoine. Le conseil d'analyse économique évalue le coût de ce dispositif d'exonération fiscale pour les finances publiques à plusieurs milliards d'euros. Il calcule que si ces transmissions étaient taxées selon le barème actuel des successions en ligne directe, cela représenterait un gain pour les finances publiques de près de 3 à 4 milliards d'euros environ.

La littérature économique ne permet pas de prouver l'intérêt pour les entreprises de favoriser la reprise par les héritiers. Les pactes Dutreil représentent davantage une mesure d'aide aux héritiers qu'une véritable mesure de soutien aux entreprises et au tissu économique. D'autres outils législatifs doivent être trouvés afin de soutenir les entreprises dans ce moment délicat qu'est la succession, pour favoriser la poursuite de leur activité et développer le tissu économique de notre pays.